



Avis public



**ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU REGLEMENT NUMERO 464-2022
DECRETANT UNE TAXE SPECIALE IMPOSEE AUX TERRAINS
VAGUES DESSERVIS PAR LES SERVICES D'AQUEDUC
ET D'EGOUT DE LA VILLE DE NICOLET**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE NICOLET, AVIS PUBLIC EST PAR LES
PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DE CE QUI SUIT :**

Lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2022, le conseil municipal de la Ville de Nicolet a adopté, par le biais de la résolution numéro 388-12-2022, le *Règlement numéro 464-2022 décrétant une taxe spéciale imposée aux terrains vagues desservis par les services d'aqueduc et d'égout de la Ville de Nicolet.*

Toute personne intéressée au règlement peut le consulter au bureau de la municipalité sis au 180, rue de Monseigneur-Panet, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

DONNÉ À NICOLET, ce 15 décembre 2022.

M^e Magali Loisel
Greffière